

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01597

Numéro SIREN : 754 011 492

Nom ou dénomination : TEK'CARE

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011124

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise TEK'CARE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 39 chemin du Vieux Chêne										38240 MEYLAN	
SIRET 7 5 4 0 1 1 4 9 2 0 0 0 1 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12										Durée de l'exercice précédent * 12	
										Exercice N clos le 31/12/2020	
ACTIF										Brut I	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014	2 026	016	907		1 119			
	Immobilisations corporelles *		028	5 699	030	2 167		3 532			
	Immobilisations financières * (1)		040	51 950	042			51 950			
	Total I (5)		044	59 675	048	3 073		56 601			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	24 798	070		24 798				
		Autres* (3)	072	995	074		995				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	111 823	086		111 823				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	137 616	098		137 616					
Total général (I + II)		110	197 290	112	3 073		194 217				
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1 000	
	Ecart de réévaluation								124		
	Réserve légale								126	100	
	Réserves réglementées *								130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132	52 263	
	Report à nouveau								134		
	Résultat de l'exercice								136	33 279	
	Provisions réglementées								140		
Total I								142	86 642		
Provisions pour risques et charges Total II								154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	50 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	2 109	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 26 001)								172	55 467	
	Produits constatés d'avance								174		
Total III								176	107 575		
Total général (I + II + III)								180	194 217		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 684			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	612	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **TEK'CARE**Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services *	217		218	251 671
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	7
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	251 678
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	29 679
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 343)		243	1 343	244	3 035
	Rémunérations du personnel*				250	127 600
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	50 142
	Dotations aux amortissements*				254	1 884
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 130 }		259	130	262	8
	Total des charges d'exploitation (II)					264
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	39 331
Produits financiers (III) 280 7		Charges financières (V) 294				
Produits exceptionnels (IV) 290		Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 19 quinquies D) 348 }		300		
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	6 059
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	33 279
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	33 279	
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	6 059		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU - TE (44. octies et octies A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quinquies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	BUD (44 sexdecies) 992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	39 338
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	39 338

26/37

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

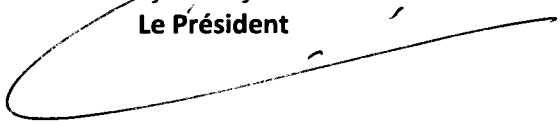
TEK'CARE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39, Chemin du Vieux chêne - Immeuble Aconit 38240 MEYLAN
RCS GRENOBLE 754 011 492

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

Certifiés conformes
Le Président



TEK'CARE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39, Chemin du Vieux chêne - Immeuble Aconit 38240 MEYLAN
754 011 492 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 JUIN 2021

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 33 279 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 279 euros
-------------------------------	---------------------

A l'associé unique à titre de dividendes <i>Soit 15 euros par action</i>	15 000 euros
---	--------------

Le solde	18 279 euros
----------	--------------

En totalité au compte « *autres réserves* »

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 15 euros entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture de l'exercice	Montant des revenus		Montant des revenus distribués	
	Eligibles à la réfaction de 40%	Non éligibles à la réfaction de 40 %	Total	Par titre
31 décembre 2019	Néant	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2018	Néant	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2017	Néant	Néant	Néant	Néant

L'associé unique rappelle qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 il a, en date du 9 juillet 2020, décidé la distribution exceptionnelle, à titre de dividendes, d'une somme de 15 000 euros, soit 15 euros par action, laquelle a été prélevée en totalité sur le compte "*autres réserves*".

Certifié conforme
Le Président

